



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/137
11 janvier 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme

Trente-septième session

Genève, 15-19 janvier 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITIONS CHIFFRÉES DÉTAILLÉES DEMANDÉES
AU PARAGRAPHE 166 DU PLAN D'ACTION ADOPTÉ
PAR LA CONFÉRENCE À SA DIXIÈME SESSION**

1. Comme demandé par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante-septième session, on trouvera dans le présent document des propositions chiffrées détaillées concernant les cours de formation, destinées au Groupe de travail¹ et à l'Organe consultatif créé par le Conseil du commerce et du développement². On y trouvera aussi les objectifs et le contenu des cours de formation, ainsi qu'un plan indicatif, les dates et lieu, ainsi que le budget du premier cours, et quelques éléments essentiels concernant les cours futurs.

I. Cadre des cours réguliers de formation

2. Au paragraphe 166 du Plan d'action adopté à sa dixième session (TD/386), la Conférence a demandé que la CNUCED intensifie ses activités de renforcement des capacités, en particulier au moyen de cours de formation réguliers sur des questions essentielles concernant l'économie internationale, afin d'aider les pays en développement et les pays en transition à faire face aux enjeux économiques et commerciaux mondiaux. Cela correspond à un souci croissant, à la fois au sein du système des Nations Unies et parmi les organismes intergouvernementaux, d'œuvrer

¹ Décision 463 (XLVII) du Conseil, du 20 octobre 2000.

² Décision 466 (XLVII) du Conseil, du 20 octobre 2000.

pour une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des politiques, des réglementations et des approches stratégiques concernant le renforcement des capacités. Le paragraphe 166 du Plan d'action souligne également que ces cours de formation s'appuieraient sur les connaissances spécialisées et les analyses directives du secrétariat de la CNUCED, avec le soutien d'un organe consultatif qui serait créé par le Conseil du commerce et du développement.

II. Buts et objectifs des cours de formation

3. Les objectifs des cours de formation sont les suivants :

- Renforcer la capacité des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés (PMA), et des pays en transition d'analyser les difficultés et les enjeux des actuels processus de libéralisation et de mondialisation, ainsi que de leur intégration croissante dans le système économique mondial, et d'élaborer en conséquence des politiques nationales appropriées;
- Sensibiliser davantage les pays aux diverses conditions politiques et autres nécessaires pour devenir compétitifs et participer effectivement à un environnement économique mondial dynamique.

4. À la fin de chaque cours de formation, les stagiaires devraient avoir acquis une meilleure compréhension :

- Des principales caractéristiques et tendances qui déterminent les grandes questions économiques internationales traitées du point de vue du développement;
- Des liens entre les questions concernant le commerce, l'investissement et le développement et de leurs incidences sur l'élaboration et l'application de stratégies intégrées de développement;
- De l'utilisation d'approches multidisciplinaires pour l'examen des divers aspects des questions de commerce et de développement;
- De l'information pertinente sur les questions de commerce et de développement qui concernent leur pays;
- Des politiques commerciales et des politiques de développement dans les pays en développement et les pays développés, par comparaison des expériences nationales;
- Des meilleures pratiques pour la conception et l'application de politiques nationales, régionales et internationales concernant le commerce et le développement durable.

5. Le programme des cours s'appuie sur les analyses et les compétences de la CNUCED dans le domaine des politiques de commerce et de développement, et doit contribuer à la diffusion et à une meilleure compréhension des travaux d'analyse de la CNUCED, ainsi que des enseignements tirés des activités de coopération technique de la CNUCED. Le contenu et les approches

proposées par les cours reposeront sur la connaissance qu'a la CNUCED des thèmes considérés, ainsi que sur les compétences et les connaissances spécialisées d'autres organisations internationales.

6. Le Service de l'information et de la formation de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale coordonnera l'organisation des cours, en consultation avec le Coordonnateur désigné et en étroite coopération avec d'autres divisions de la CNUCED, en fonction de leur domaine de compétence. Le Coordonnateur assurera auprès de l'Organe consultatif les fonctions définies dans le mandat de cet organe.

III. Bénéficiaires visés

7. Les cours s'adressent à de hauts fonctionnaires gouvernementaux, du niveau de directeur, des ministères du commerce, de la politique de concurrence, de la planification, des affaires étrangères et des finances, ainsi qu'à des responsables des banques centrales chargés de l'élaboration et de l'application des politiques nationales relatives au commerce et au développement. Les participants devraient donc exercer des responsabilités dans les domaines suivants :

- Orientations et décisions concernant le commerce international, les politiques et stratégies d'investissement, les questions financières et monétaires internationales, ainsi que le développement durable et ses incidences sur la politique commerciale;
- Supervision et coordination de différents services et administrations responsables du commerce extérieur et de l'investissement, y compris la coordination des agents économiques privés dont les activités se rapportent au commerce international, à l'investissement étranger, à la compétitivité et à la politique de concurrence;
- Supervision du cadre juridique national relatif au commerce international et à l'investissement, à la compétitivité et à la politique de concurrence;
- Définition de stratégies nationales concernant la promotion et la facilitation de l'investissement, les initiatives d'intégration du commerce régional, la compétitivité et la concurrence;

Conditions et critères de sélection

8. Les participants devraient au minimum :

- Être titulaires d'un diplôme universitaire en économie, commerce, relations internationales, droit international, sciences politiques ou administration publique;
- Posséder cinq années d'expérience professionnelle au sein d'une administration publique nationale, d'une organisation internationale ou régionale de développement ou d'une institution privée dont l'activité est en rapport avec les domaines mentionnés plus haut;

- Occuper des fonctions leur permettant de faire profiter leur entourage professionnel de l'information et des connaissances qu'ils auront acquises pendant le cours.

9. Des compétences avérées telles que des aptitudes à la communication, au travail d'équipe, ainsi qu'à l'échange d'information, seraient considérées comme indispensables, de façon que les cours soient le plus profitables possible aux administrations nationales. Il serait donc hautement souhaitable que les participants conservent aussi longtemps que possible après le cours leur position ou leur poste officiel.

IV. Premier cours de formation

10. On escompte que les premiers cours de formation proposés devront bénéficier d'un large soutien de la part du secrétariat de la CNUCED, dans les limites des ressources budgétaires existantes et des ressources extrabudgétaires disponibles. Pour appliquer les dispositions du paragraphe 166 dans les délais indiqués par le Conseil, il est proposé i) d'organiser pendant l'été 2001 un premier cours de formation sur la base des propositions faites plus haut; ii) d'évaluer ce premier cours; et iii) à la lumière des avis de l'Organe consultatif, d'organiser des cours supplémentaires en 2001 et au-delà conformément à la décision 463 (XLVII) du Conseil du commerce et du développement.

11. Dans cette décision, le Conseil a invité le Secrétaire général de la CNUCED à rechercher les ressources nécessaires pour élaborer et diffuser trois cours de formation en 2001. Le coût, évalué à 218 000 dollars E.-U., de l'élaboration et de la diffusion du premier cours devrait être couvert au moyen des ressources extrabudgétaires actuellement disponibles. En outre, il faudra renforcer les services de secrétariat nécessaires à l'élaboration, à la diffusion et à l'évaluation du premier cours, ainsi que des cours suivants.

12. Au moment de l'établissement du présent rapport, le secrétariat n'était pas en mesure de confirmer que les ressources extrabudgétaires nécessaires seraient disponibles pour les deuxième et troisième cours. Pour l'exercice biennal 2002-2003, on peut raisonnablement espérer obtenir une affectation de crédits du Compte pour le développement de l'ONU (chapitre 33 du budget-programme de l'ONU), sous réserve toutefois d'un accord sur les modalités d'application, que le secrétariat négocie actuellement avec les services compétents du Siège de l'ONU.

Dates, durée et lieu

13. Le premier cours durera quatre semaines, du mercredi 20 juin au mardi 17 juillet 2001. La première partie (20-22 juin) et la dernière partie (16 et 17 juillet) auront lieu à Genève, et l'essentiel du cours se déroulera à Turin, à l'École des cadres des Nations Unies/Centre international de formation. Le Centre a confirmé qu'il disposait des installations nécessaires. Un projet de calendrier des activités préparatoires figure à l'annexe 2.

Participation/sélection

14. Un groupe de 21 stagiaires, dont 7 venant de PMA, participera au premier cours : 7 participants de pays africains, 6 de pays asiatiques, 6 de pays latino-américains et caraïbes et 2 de pays en transition. Les autorités nationales compétentes seront invitées à présenter des candidatures, qui seront examinées par un comité de sélection de la CNUCED. Outre leur

curriculum vitae et une lettre de motivation indiquant leurs compétences, les candidats devront rédiger un bref mémoire (de une à deux pages) sur un thème choisi parmi une liste de thèmes proposés. Un aide-mémoire contenant des directives, la liste des thèmes proposés et les critères de sélection sera envoyé aux États membres en même temps que les formulaires de candidature. Les candidatures seront acceptées jusqu'au 13 avril 2001.

15. Une parfaite connaissance pratique de l'anglais, langue officielle du premier cours de formation, sera indispensable.

*Structure du cours*³

Module 1 : Introduction

Genève (trois jours) : du mercredi 20 juin au vendredi 22 juin 2001

Objectif : Donner un aperçu du fonctionnement des institutions et des missions permanentes établies à Genève.

Contenu : Participation et priorités des pays en développement, rôle de chaque institution dans l'élaboration des politiques de développement, prise de décisions et teneur des activités de coopération technique.

Samedi 23 juin : trajet en bus jusqu'à Turin.

Module 2 : Mondialisation et interdépendance

Turin (deux jours) : du lundi 25 juin au mardi 26 juin 2001

Objectif : Expliquer les liens entre les divers aspects essentiels de l'environnement économique international (commerce, investissement, dette extérieure, technologie, etc.) et leurs incidences sur les politiques nationales et la compétitivité. Cet aperçu serait repris et réévalué à la fin du cours.

Contenu : Principales caractéristiques et tendances, implications pour les pays en développement - développement régional, concurrence internationale, compétitivité et développement.

Module 3 : Commerce international et développement

Turin (cinq jours) : du mercredi 27 juin au mardi 3 juillet 2001

Objectif : Définir et évaluer le rôle du commerce international dans le processus de développement, en mettant l'accent sur les liens entre la structure de l'économie nationale et l'impact des flux commerciaux sur le développement.

³ Les participants seront informés du contenu détaillé de chaque module en temps utile.

Contenu : Caractéristiques structurelles et flux commerciaux, commerce régional et international; évolution du rôle des produits de base et des services; facilitation du commerce, technologies de l'information, transports et logistique; commerce électronique; politiques commerciales et environnementales, commerce et environnement au sein de l'Organisation mondiale du commerce (accords pertinents de l'OMC, règlement des différends, programme incorporé); accès aux marchés; ADPIC; connaissances traditionnelles; "initiatives de négociation" et éléments de base entrant en compte dans l'élaboration de la politique commerciale d'un pays en développement.

Module 4 : Financement et développement

Turin (trois jours) : du mercredi 4 juillet au vendredi 6 juillet 2001

Objectif : Analyser les principaux éléments moteurs des flux financiers internationaux et les facteurs déterminants des politiques nationales des pays en développement concernant le financement du développement.

Contenu : Caractéristiques structurelles et évolution du système financier; vulnérabilité des pays en développement à l'égard des mouvements de capitaux dans les crises financières récentes; incidences de la dette extérieure sur l'élaboration des politiques économiques intérieure et extérieure; initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) de la Banque mondiale; débat sur "l'architecture financière internationale"; cohérence entre le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce; sources intérieures et extérieures de financement du développement.

Module 5 : Investissement et développement

Turin (deux jours) : du lundi 9 juillet au mardi 10 juillet 2001

Objectif : Définir et évaluer le rôle de l'investissement étranger direct (IED) dans le processus de développement et les liens entre le commerce et l'investissement.

Contenu : Évolution de l'IED, IED et stratégies nationales de développement, interaction du commerce et de l'investissement : moyens d'attirer l'IED, politiques et mécanismes institutionnels indispensables pour promouvoir l'investissement intérieur et étranger; et meilleures pratiques en matière de transfert de technologie.

Module 6 : Principaux éléments entrant en compte dans l'élaboration des politiques nationales de développement

Turin (trois jours) : du mercredi 11 juillet au vendredi 13 juillet 2001

Objectif : Examiner les outils pouvant être utilisés au niveau national pour mettre en œuvre de manière efficace une stratégie de développement.

Contenu : Interaction des déterminants économiques nationaux et internationaux; rôle de la politique de concurrence dans le développement du secteur privé national; politique industrielle et politique de compétitivité; rôles de l'État et de la société civile; cohérence dans l'élaboration et l'application des stratégies de développement.

Dimanche 15 juillet 2001 : trajet en bus jusqu'à Genève.

Module 7 : Simulation du processus de prise de décisions

Genève (1 jour) : lundi 16 juillet 2001

Objectif : Favoriser une meilleure compréhension du processus complexe de prise de décisions au niveau national dans un environnement économique international en évolution rapide.

Contenu : Journée de simulation d'un "conseil des ministres" de pays en développement consacré aux questions économiques et aux problèmes posés par la modification des règles et des réglementations multilatérales ainsi que par les conditions internationales de la concurrence. Les stagiaires joueront le rôle de ministres du commerce, des finances et de la planification, de hauts fonctionnaires, de représentants du secteur privé et d'investisseurs étrangers. Les scénarios proposés par les formateurs s'inspireront des thèmes abordés dans les autres modules, l'objectif étant de mettre l'accent sur l'interaction des questions commerciales et financières dans un pays en développement et de montrer les incidences de l'intégration à l'économie mondiale sur l'élaboration des politiques nationales. Ils devraient être réalistes et soulever les problèmes que pose la prise de décisions dans des situations actuelles ou récentes : application du droit de la concurrence dans des affaires de pratiques anticoncurrentielles concernant plus d'un pays, crise financière asiatique, modification des règles commerciales multilatérales, etc.

Mardi 17 juillet 2001 : débat final et évaluation du cours.

Matériel pédagogique

16. Selon les sujets et le formateur, le matériel suivant pourrait être utilisé :

- Analyses et matériel de formation de la CNUCED ayant trait aux thèmes du programme;
- Documents et études techniques d'autres organisations internationales et régionales, en particulier de l'OMC, de la Banque mondiale et du FMI;
- Autres matériels comportant des analyses récentes (articles de presse, littérature spécialisée, statistiques, travaux de recherche en cours), des exercices et des études de cas.

Formateurs

17. La formation sera principalement dispensée par le personnel de la CNUCED ainsi que par des consultants et spécialistes. Des représentants d'autres organisations, des experts indépendants ou des représentants de missions permanentes établies à Genève pourront apporter des contributions spéciales.

Dispositions financières et administratives et budget alloué au premier cours de formation

18. Toutes les dépenses afférentes à l'élaboration et à l'organisation du cours de formation, y compris l'indemnité journalière de subsistance versée à l'ensemble des participants, seront financées par la CNUCED. Toutefois, les pays devront prendre en charge les frais de voyage aller-retour jusqu'à Genève de leurs candidats. Les frais de voyage de sept participants provenant de PMA seront financés par la CNUCED.

19. Le budget alloué couvre les dépenses suivantes :

- Recrutement de consultants et de spécialistes (36 jours, frais de voyage et indemnité journalière de subsistance);
- Frais de voyage du personnel de la CNUCED et indemnité journalière de subsistance;
- Impression du matériel de formation et du programme du cours;
- Coût de l'utilisation des installations de Turin;
- Formation de groupe :
 - Billets d'avion de sept participants provenant de PMA
 - Aller-retour Genève-Turin en bus
 - Indemnité journalière de subsistance à Genève
 - Indemnité journalière de subsistance à Turin
- Divers : 10 % du total.

Rubrique budgétaire	Intitulé	Budget 2001
11.51	Consultants	39 000
16.01	Frais de voyage (CNUCED)	13 000
21.01	Sous-traitance (impression à l'extérieur)	10 000
32.01	Installations de Turin	15 000
32.02	Formation de groupe – participants au séminaire (frais de voyage)	111 000
43.01	Matériel	10 000
53.01	Divers	20 000
	TOTAL	218 000

20. De plus, un conseiller en formation (dont les attributions sont définies à l'annexe 1) aidera à élaborer, à dispenser et à évaluer le premier cours ainsi que les cours suivants.

Évaluation du cours

21. L'évaluation se fera selon les modalités suivantes :

a) À la fin de chaque module

i) Les participants seront invités à évaluer :

- La clarté du sujet abordé;
- L'intérêt du cours du point de vue de l'activité professionnelle;
- L'utilité pratique des études de cas et des exercices;
- L'intérêt et l'utilité des outils pédagogiques.

ii) Les formateurs détermineront si les participants ont bien assimilé le cours et si les méthodes utilisées leur étaient adaptées.

b) À la fin du cours de formation, les stagiaires rempliront un questionnaire détaillé portant sur :

- La structure du cours de formation (durée, nombre de participants, difficultés, charge de travail);
- Le contenu du cours (éléments théoriques, matériel audiovisuel, pertinence de l'information fournie);
- L'utilité et l'applicabilité de la formation (influence potentielle sur leur activité professionnelle et leurs méthodes de travail);
- La gestion et le déroulement du cours (moyens d'information, organisation);
- Les stratégies de suivi (comment les participants diffuseront les nouvelles compétences acquises).

c) En outre, il leur sera demandé :

- D'informer la CNUCED de ce qui, selon eux, serait nécessaire pour garantir l'intérêt durable de la formation;
- De contribuer à l'intérêt durable de la formation.

22. En complément des informations en retour demandées, on évaluera également le rapport coût-efficacité de la contribution que la formation dispensée apporte au renforcement des

capacités nationales par rapport à d'autres formes de renforcement des capacités et de formation directe et indirecte.

V. Renseignements complémentaires

23. Aux fins du cours, il pourrait être expressément créé un site Web, en trois langues (anglais, espagnol et français), élaboré et géré par les formateurs du Service de l'information et de la formation, ouvert en permanence et conçu pour promouvoir et étayer les matériels pédagogiques et les échanges relatifs à cette formation. Les renseignements généraux et la description du cours seraient accessibles à tous tandis que l'accès à certains éléments, comme le contenu et les activités de formation, serait restreint.

Objectifs du site Web

24. Le site Web a pour objectifs :

- La promotion du cours et la présentation d'informations générales le concernant (contexte, durée, groupe cible et programme);
- La mise à disposition, pour téléchargement, de tous les documents des participants, lesquels disposeraient d'un accès privé;
- La création d'un forum expressément conçu pour ce cours afin de constituer un centre d'intérêt collectif sur la question (à la disposition des formateurs et des participants aussi bien pendant le cours qu'ensuite, pour appliquer l'acquis, et décrire la spécificité de leur pays). Il serait ainsi possible de promouvoir les études de cas dans le domaine considéré.

25. Les formateurs du Service de l'information et de la formation seraient en mesure de concevoir et gérer le site Web. Ils seraient les personnes à contacter pour incorporer à ce site l'information émanant d'autres divisions afin de valoriser tous les aspects du cours. Après la période de formation, le site resterait actif, pour renforcer la coopération Sud-Sud et servir d'outil de discussion et d'échange entre tous les acteurs. Les formateurs du Service de l'information et de la formation fourniraient l'appui technique voulu.

Stratégie pour l'organisation future des cours

26. Davantage d'informations seraient ajoutées au site Web, par exemple des monographies provenant des différents pays. Certains éléments du cours pourraient être ajustés en fonction de situations régionales ou nationales particulières.

27. Certaines parties des matériels de formation pourraient être mises à disposition en ligne via l'Internet. Il pourrait également être possible de procéder à des échanges de vues grâce, par exemple, à :

- Des groupes de discussion via Internet sur des sujets donnés, à l'intention des participants et des formateurs;
- Un accès à des conférences audio ou vidéo.

VI. Suggestions relatives à l'organisation du cours de formation après la première phase

28. L'évaluation effectuée à la fin du cours de formation permettrait d'en dégager tant les éléments positifs que les points faibles auxquels il faudrait remédier. Le cours sera ultérieurement dispensé dans davantage de langues afin d'assurer que le renforcement des capacités dans le domaine du commerce international se fasse dans de bonnes conditions d'économie et d'efficacité.

29. Après cette première phase, l'effort devrait notamment porter sur :

- Une évaluation soignée et circonstanciée du premier cours, ainsi que de son impact et de sa rentabilité. Le secrétariat fera des propositions relatives aux modalités de la mise en œuvre ultérieure du mandat défini au paragraphe 166 du Plan d'action de la dixième Conférence, ainsi qu'à la portée et au contenu. À cette fin, les matériels de formation existants seront ajustés en conséquence et les techniques pédagogiques seront revues à la lumière des résultats de l'évaluation susmentionnée;
- L'organisation du cours dans d'autres langues, afin d'en optimiser l'impact;
- La définition d'une stratégie de formation des formateurs, débouchant à long terme sur l'organisation de ce cours en coopération avec les formateurs locaux des pays en développement et des pays en transition.

Annexe 1

<u>Titre</u> :	Conseiller en formation
<u>Lieu d'affectation</u> :	Secrétariat de la CNUCED, missions auprès de l'École des cadres des Nations Unies, à Turin
<u>Durée</u> :	10 mois
<u>Entrée en fonctions</u> :	À compter du 1er février 2001
<u>Tâches</u> :	L'expert travaille en coopération étroite avec l'équipe du Service de l'information et de la formation de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale, dans le cadre de la mise en œuvre du premier cours de formation prévu au paragraphe 166 du Plan d'action de la dixième Conférence.

Sous la direction du fonctionnaire compétent de la CNUCED, l'expert :

- Travaille en collaboration étroite avec les experts de la CNUCED concernés pour réunir le matériel pédagogique voulu et établir tous les contacts nécessaires avec les spécialistes techniques et les consultants en commerce international;
- Coopère à la mise à jour des renseignements disponibles sur le site Web expressément conçu pour le cours de formation (rassemblement d'informations et gestion du site avant, pendant et après le cours de formation). Il anime le forum de discussion via l'Internet et assure la liaison entre les formateurs et les participants;
- Assure la logistique pédagogique nécessaire à Turin et à Genève;
- Assure la coordination pédagogique entre tous les formateurs et fait fonction de coordonnateur du cours;
- Contribue à la préparation des moyens audiovisuels;
- Aide le secrétariat à concevoir et traiter les formulaires d'évaluation et prépare le rapport sur le cours, en coopération étroite avec les différentes personnes intéressées;
- En liaison avec l'administration, effectue toutes les démarches nécessaires au voyage des participants;
- Contribue le mieux possible à toute autre activité destinée à faciliter et mettre en œuvre ce cycle de formation.

Qualifications : Titulaire d'un diplôme universitaire en sciences sociales dans un domaine lié à l'économie, il a une connaissance étendue des questions de développement et une expérience confirmée des activités mises sur pied par des organisations internationales. Il est également au fait des questions pédagogiques et éducatives et est au fait de l'organisation et de la préparation des séminaires de la CNUCED. Il doit être apte à planifier et organiser les travaux sans supervision, être dynamique, avoir l'esprit ouvert et posséder de solides compétences en matière d'établissement de contacts personnels et de communications dans un milieu international.

Langues : Anglais/français. La connaissance de l'espagnol et de l'italien serait un atout.

Annexe 2
Programme des activités (2001)

No	Tâches		Calendrier
1	Préparer l'aide-mémoire	Information sur le cours et les critères de sélection	février
2	Envoyer aux États membres les lettres d'invitation au cours		16 février
3	Créer le site Web	a) pages d'informations générales b) forum c) formulaires d) matériels en ligne	février-juin (le maintien du site est assuré jusqu'en décembre)
4	Sélectionner les formateurs et les consultants	a) contacter formateurs et consultants et envoyer les lettres d'invitation b) prendre les dispositions relatives aux acceptations (lettres de nomination, hôtels, etc.)	février
5	Sélectionner les participants – phase 1	a) constitution du Comité de sélection	février
6	Vérifier le matériel pédagogique		février-juin
7	Recevoir/organiser les candidatures des participants		13 avril 2001
8	Préparer, avec les services de la CNUCED concernés, la documentation et les activités relatives aux cours		février-juin
9	Prévoir les salles de cours/les laboratoires et les salles d'étude	b) pointer la liste récapitulative des besoins nécessaires pour le cours (salles de cours, laboratoires, équipements, etc.)	mars-avril

No	Tâches	Calendrier	
		<ul style="list-style-type: none"> c) vérifier que les locaux et les équipements sont disponibles d) réserver les locaux et les installations nécessaires e) établir un plan pour vérifier avant le cours que les installations prévues seront bien disponibles 	
10	Sélection des participants - phase 2	<ul style="list-style-type: none"> a) processus de sélection b) liste des participants retenus c) envoi de renseignements aux participants retenus 	avril
11	Résoudre les problèmes liés aux changements touchant les inscriptions	(deuxième liste)	avril
12	Prendre les dispositions relatives à l'hébergement et aux repas des participants	Faire appel à Turin	avril
13	Formalités administratives précédant le cours	Salles de cours et autres services (prévoir les équipements et les fournitures pour les salles de cours, prendre les arrangements relatifs à la vérification des dossiers des participants, réunir les matériels destinés aux instructeurs et aux participants, reproduire les documents, etc.)	avril-mai
